

**Déclaration du Président lors de la table ronde ministérielle de haut niveau :
'Intégrer les droits de la nature et l'économie verte dans le contexte du développement durable et
de l'élimination de la pauvreté : trouver des solutions pour protéger la faune sauvage
internationale'**

**11^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces
migratrices appartenant à la faune sauvage, Quito (Équateur), 3 novembre 2014**

La croissance économique et l'élimination de la pauvreté représentent un coût social et environnemental considérable. De nombreux indicateurs de tendance montrent que notre planète trouve à un tournant : nous observons aujourd'hui plus d'inégalités que jamais auparavant entre les pays et au sein des pays. La richesse accumulée par 1% de la population la plus riche du monde est 65 fois plus élevée que la richesse accumulée par la moitié de la population mondiale la plus pauvre. Les niveaux de contamination des nappes phréatiques et de l'atmosphère augmentent de façon exponentielle, causant des problèmes de santé pour un nombre croissant de personnes. A ce jour, entre 40% et 50% des espèces de la planète ont disparu, du fait de l'exploitation excessive des ressources naturelles, de la perte d'habitats, du changement climatique, des prises accessoires, des obstacles à la migration, entre autres facteurs. Nous pouvons considérer les espèces migratrices comme un indicateur mondial des écosystèmes. Si nous perdons ces espèces, il est évident que quelque chose de fondamental va mal. Les États sont et doivent être des protecteurs des espèces migratrices d'animaux sauvages qui vivent à l'intérieur de leurs juridictions et au-delà.

Nous devons tenir compte des principes de Rio de 1992, du droit souverain des États sur leurs ressources naturelles et de l'existence de différentes approches, visions, modèles et outils disponibles dans chaque pays, selon leurs circonstances et leurs priorités nationales pour parvenir à un développement durable et à l'élimination de la pauvreté.

Nous savons que des systèmes de gouvernance efficaces doivent être mis en place dans les pays et qu'ils doivent être transposés dans des lois et des approches institutionnelles financières et non-financières visant à garantir la conservation des ressources naturelles, dont la faune et la flore, pour leur valeur intrinsèque, ainsi que la répartition juste et équitable des avantages qui en découlent pour les populations, en particulier les communautés locales et les populations autochtones, et pour le bien-être de la planète en général.

Lorsque nous calculons la richesse nationale, nous devons aller au-delà du concept de Produit national brut, pour tenir compte de la valeur de notre patrimoine naturel. Le débat devrait modifier notre manière de penser, de sorte que le développement humain durable et le développement économique durable soient considérés comme étant une seule approche où les droits de la nature sont considérés comme un élément important contribuant aux deux développements.

Les comportements sociaux observés montrent souvent que les lois et les politiques relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris des espèces migratrices, ne sont pas respectées. Nous soulignons donc l'importance des programmes éducatifs et des initiatives de sensibilisation visant à encourager des changements dans les comportements, en soulignant en particulier le potentiel de changement chez les jeunes. Ces programmes éducatifs et de sensibilisation pourraient être un moyen de mieux comprendre ce que signifie vivre en harmonie avec la nature et de mieux comprendre comment les droits de la nature devraient être reconnus.

Il existe plusieurs exemples de pays qui ont intégré les droits de la nature dans leurs cadres législatifs et constitutionnels, comme nouveau paradigme pour la société. En 2008, l'Équateur a été le premier pays au monde à intégrer les droits de la nature dans sa Constitution, en reconnaissant que son existence, son maintien et la régénération de ses cycles, structures, fonctions et processus évolutifs essentiels devraient être respectés dans leur intégralité. Ceci devrait permettre en fin de compte d'atteindre un équilibre réel, en plaçant la nature et les êtres humains au même niveau.

Les droits de la nature sont un outil important pour la protection du droit des espèces à migrer, de sorte que leurs écosystèmes soient préservés de manière adéquate. Ils fournissent aussi une base juridique pour une représentation juridique effective devant les tribunaux, élargissant le champ des solutions disponibles au-delà des examens de procédure, comme c'est le cas actuellement.

Conscients de la réalité vécue par les espèces migratrices, nous exhortons les pays à reconnaître les droits de la nature dans le contexte des circonstances nationales, et à élaborer des plans d'action, des stratégies et des programmes pour la protection de la faune sauvage migratrice à l'échelle mondiale.

Les droits de la nature et l'économie durable dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté sont des concepts pouvant s'appuyer mutuellement et être utilisés de manière équilibrée pour protéger la faune sauvage migratrice.

Suscitons davantage de dialogue, de compréhension et d'action pour améliorer la compatibilité entre ces deux approches pour la protection des espèces migratrices

Passons à l'action!